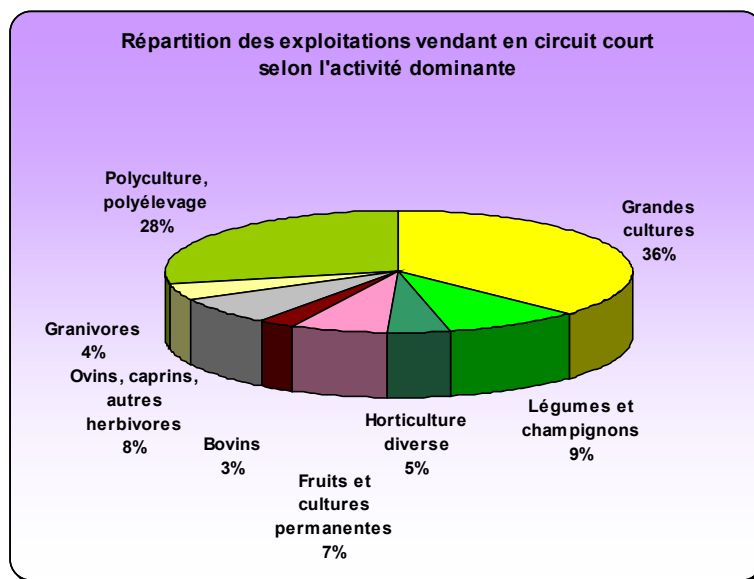


DEUX-TIERS DE LA PRODUCTION FRANCILIENNE DE LEGUMES ET DE FRUITS COMMERCIALISES EN CIRCUIT COURT

En Île-de-France, la vente en circuit court de produits alimentaires est pratiquée en 2010 par près de 800 exploitations, soit 15 % des exploitations agricoles franciliennes, ayant pour près des deux tiers d'entre elles une activité principale dans les secteurs grandes cultures et polyculture/polyélevage. La vente en circuit court existe surtout en Grande couronne parisienne, et permet à près d'une exploitation sur deux utilisant ce mode de commercialisation de réaliser ainsi plus de 75 % de son chiffre d'affaires. La vente à la ferme constitue le mode d'approche du consommateur le plus courant. Une exploitation sur sept transforme des produits agricoles non laitiers. Deux producteurs sur trois de fruits et légumes utilisent ce mode de commercialisation qui contribue fortement au chiffre d'affaires des exploitations spécialisées, indépendamment de leur dimension économique. A l'exception du miel, les éleveurs spécialisés ont moins souvent recours à la vente en circuit court.

Forte représentation des exploitations à dominante grandes cultures, polyculture et polyélevage

En Île-de-France, près de 800 exploitations pratiquent la vente en circuit court de produits alimentaires en vendant directement au consommateur ou indirectement avec un seul intermédiaire. Ces exploitations représentent 15 % du nombre total d'exploitations agricoles franciliennes, un taux inférieur au taux national (21 % en moyenne). Elles bénéficient pourtant d'un bassin de consommation de proximité particulièrement important. En 10 ans, le nombre d'exploitations qui pratiquent les circuits courts de produits alimentaires a fortement diminué (- 37 %). Elles représentaient 19 % des exploitations en 2000. Cette baisse accompagne le recul très sensible des secteurs maraîchage et arboriculture dans la région en 10 ans mais aussi celui des secteurs grandes cultures et polyculture/polyélevage. Elle est toutefois bien supérieure à celle du nombre total d'exploitations, observée en Île-de-France entre 2000 et 2010. Elle pourrait aussi traduire des modifications dans les choix de cultures de la part des exploitants ou dans les modes de commercialisation employés avec un recours accru aux circuits longs.



Source : Agreste-recensement agricole 2010

Grandes cultures et polyculture/polyélevage toujours bien présents

Un peu plus du tiers des exploitations qui vendent en circuit court rassemble toutefois, comme en 2000, des exploitations de grandes cultures qui, à côté des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux, développent aussi la culture des légumes, des pommes de terre, etc. ou élèvent des animaux. Elles sont toujours suivies par les exploitations orientées vers la polyculture et le polyélevage (28 % des exploitations

qui vendent en circuit court). Dans ces deux secteurs, le nombre d'exploitations vendant en circuit court a diminué de plus d'un tiers entre 2000 et 2010.

Les autres exploitations qui vendent en circuit court sont des exploitations spécialisées dans les cultures maraîchères et horticolas (14 % d'entre elles), la production de fruits et de cultures permanentes (7%) et l'élevage (15 %).

Les évolutions notables entre 2000 et 2010 concernent les exploitations spécialisées en maraîchage et en arboriculture dont la moitié a disparu, contrairement aux exploitations horticoles (hors floriculture) qui ont bien résisté, et les exploitations spécialisées dans l'élevage dont la part a progressé de 5 % en 10 ans (leur nombre est toutefois resté stable).

La vente en circuit court existe surtout en Grande couronne parisienne

Plus de la moitié des exploitations vendant en circuit court se situe à l'ouest de l'Île-de-France avec respectivement 23, 17 et 14 % des exploitations dans les trois départements de la Grande couronne (Yvelines, Val d'Oise et Essonne). La Seine-et-Marne, à l'est, concentre à elle seule, près de 42 % des exploitations. La ceinture verte de la petite couronne ne joue donc qu'un rôle très modeste dans la vente en circuit court.

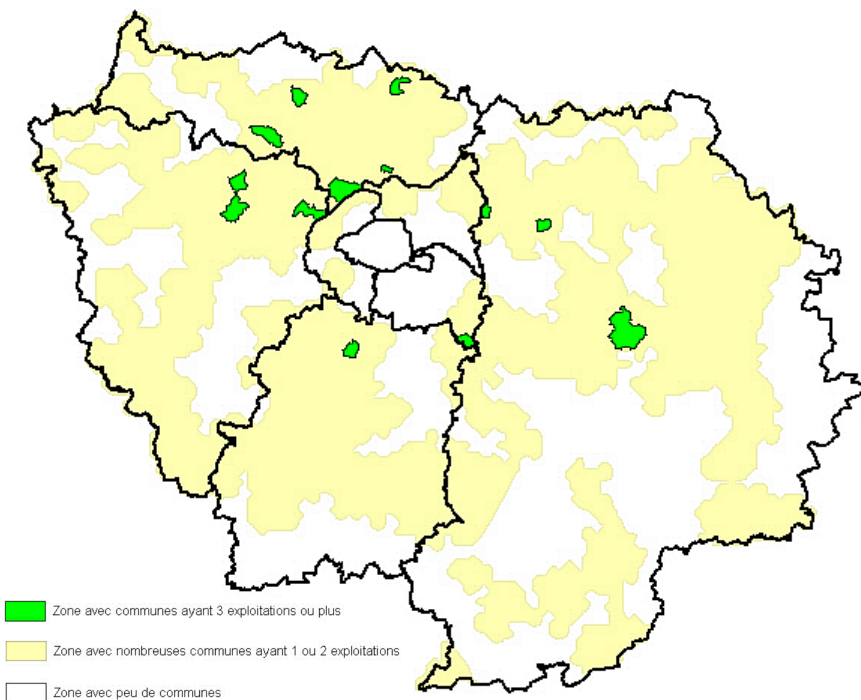
Ces exploitations concentrent un quart de l'emploi agricole de la région (2 200 milliers d'UTA) et un cinquième de la main d'œuvre familiale. Près d'un salarié agricole sur trois est employé dans ces exploitations ainsi qu'un saisonnier sur trois.

Près d'une exploitation sur deux réalise plus de 75 % de son chiffre d'affaires total avec la vente en circuit court.

Pour près de la moitié de ces exploitations (47 %), la vente de produits alimentaires en circuit court représente plus de 75 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation. Pour un quart d'entre elles, la part réalisée est inférieure à 10 %, en particulier dans les exploitations céréalières qui tirent leur revenu de leurs productions dominantes de céréales et oléoprotéagineux. Enfin, les exploitations dont le taux est situé entre 10 et 75 % représentent 28 % des exploitations pratiquant les circuits courts.

Vente de légumes et de fruits par circuits courts

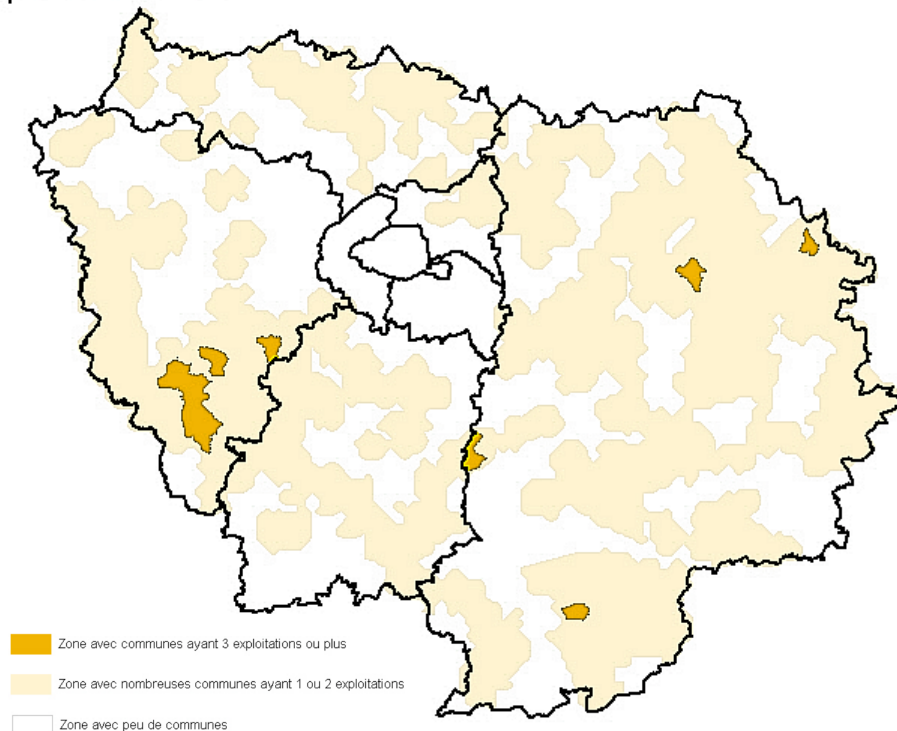
Zones avec communes ayant des exploitations commercialisant par circuits courts



Sources: BD Carto©IGN, Agreste-Recensement agricole 2010

Vente de produits animaux par circuits courts

Zones avec communes ayant des exploitations commercialisant par circuits courts



Sources: BD Carto©IGN, Agreste-Recensement agricole 2010

Vente à la ferme : mode de commercialisation principal en Île-de-France

La vente en circuit court utilise plusieurs canaux de distribution afin de privilégier la proximité avec le consommateur. La vente directe au consommateur constitue la forme la plus courante de commercialisation dans les circuits courts. Elles concernent 92 % des exploitations. 28 % des exploitations utilisent par ailleurs les services d'un unique intermédiaire pour vendre au consommateur (commerçant détaillant, grande surface etc.). Une exploitation sur cinq a recours aux deux modes de commercialisation à la fois. Les exploitations agricoles commercialisent leur production, pour la plupart d'entre elles, en nom propre et une faible minorité (7 %) a créé une société commerciale pour écouler ses produits.

La moitié des exploitations vendent en premier lieu à la ferme et un peu plus d'un quart sur les marchés. La vente en panier (type AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui connaît un certain engouement notamment auprès des habitants des villes, reste au final encore minoritaire en 2010 (5 %), pour les exploitations franciliennes.

La vente à la ferme : principal mode de commercialisation en circuit court.

Mode de commercialisation principal, (hors vins) (1) en % des exploitations

| | |
|------------------------------|---------------|
| A la ferme | 48.8 |
| Sur les marchés | 27.3 |
| Commerçant détaillant | 5.1 |
| En paniers (AMAP) | 4.7 |
| En point collectif | 4.4 |
| Grandes et moyennes surfaces | 4.0 |
| En tournée, à domicile | 2.0 |
| Restauration commerciale | 1.5 |
| En salons et foires | 1.4 |
| Par correspondance | 0.4 |
| Restauration collective | 0.4 |
| Ensemble | 100.00 |

(1) classé en fonction de son importance dans le chiffre d'affaires tous produits confondus sauf vins

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Une exploitation sur sept se diversifie avec la transformation des produits agricoles non laitiers

Un peu moins d'un tiers des exploitations pratiquant la vente en circuit court de produits alimentaires (29 %) a une ou plusieurs activités de diversification, parallèlement à la production agricole et à la vente de produits alimentaires. La transformation de produits agricoles concerne 14 % des exploitations et 1 % seulement de ces exploitations développe des activités de restauration ou d'hébergement.

En revanche, 58 % des exploitations qui vendent des produits laitiers les fabriquent en transformant le lait. Les trois-quarts des exploitations ne vendent qu'une seule catégorie de produits mais un cinquième en commercialisent au moins deux. Parmi ces dernières, la vente concomitante de légumes et de fruits est la plus fréquente. Ils constituent les produits phares de la vente en circuit court francilienne.

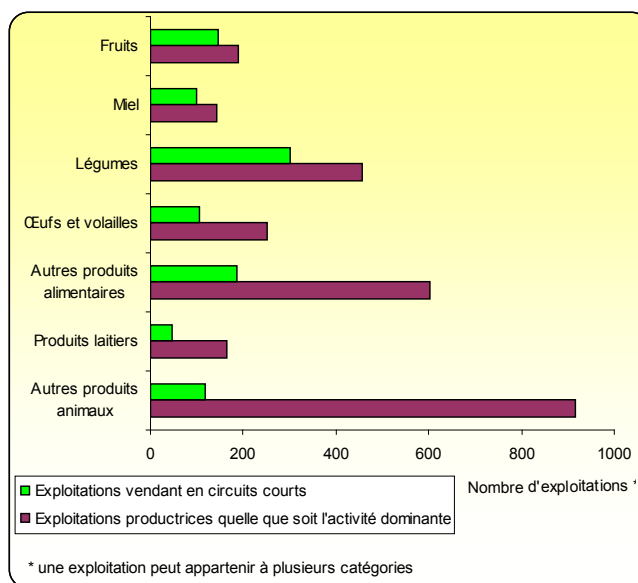
Le circuit court : un mode de vente privilégié pour la production francilienne de légumes et de fruits

La vente de légumes (et champignons) arrive nettement en tête des produits vendus en circuit court en Île-de-France de par le nombre d'exploitations. Les légumes sont ainsi mis à disposition par 300 exploitations et les fruits par 150 exploitations. Près d'une centaine d'exploitations vendent à la fois fruits et légumes. Indépendamment de l'activité principale de l'exploitation, les deux tiers environ des exploitations produisant des légumes et/ou des fruits en Île-de-France les vendent en circuit court.

La vente de légumes en circuit court est assurée principalement pour un

tiers par des exploitations spécialisées (maraîchers et horticulteurs), pour un quart par les exploitations de polyculture et pour 30 % par les exploitations de grandes cultures à dominante non céréalière. En maraîchage et arboriculture, quatre exploitations sur cinq pratiquent la vente en circuits court de légumes et de fruits. Pour les fruits, les exploitations arboricoles et les exploitations de polyculture représentent chacune le tiers des exploitations vendant des fruits en circuit court, et le dernier tiers se répartit entre exploitations de grandes cultures, maraîchers et horticulteurs.

Plus des deux-tiers de la production francilienne de légumes et de fruits vendus en circuit court

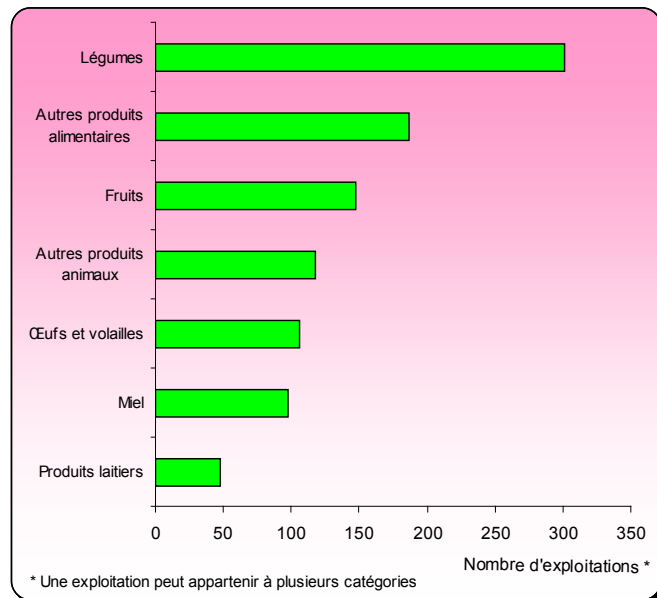


Source : Agreste-recensement agricole 2010

Le circuit court des légumes et des fruits : forte contribution au chiffre d'affaires et spécialisation vont de pair

Les deux-tiers des exploitations qui vendent des légumes en circuit court réalisent en moyenne 75 % de leur chiffre d'affaires en légumes par ce mode de vente. Ce taux est largement atteint en cas de spécialisation. En effet, 4 maraîchers sur 5 atteignent ce taux avec les légumes contre 2 sur 3 en horticulture et 1 sur 2 en polyculture et grandes cultures. De même pour les fruits, si les deux-tiers des arboriculteurs fruitiers atteignent ce taux, ils ne sont que le tiers environ à l'atteindre pour la polyculture, les grandes cultures et le maraîchage et un cinquième en horticulture.

300 exploitations franciliennes vendent des légumes en circuit court

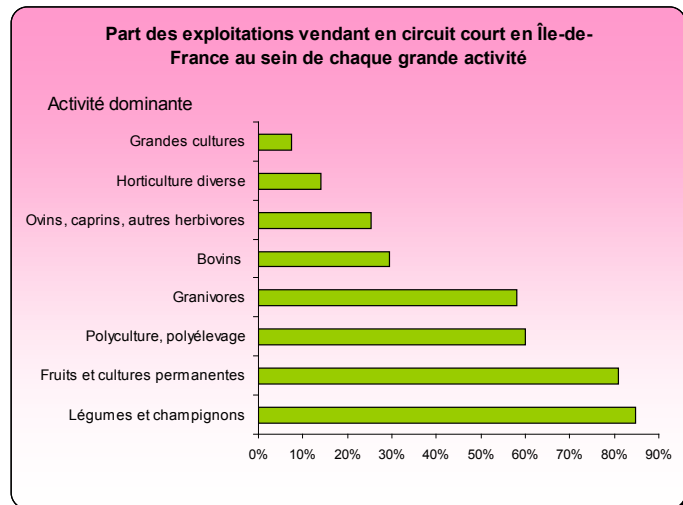


Source : Agreste-recensement agricole 2010

Mais un résultat qui ne dépend pas toujours de la dimension économique de l'exploitation

La part de la vente en circuit court dans le chiffre d'affaires des exploitations n'est pas systématiquement liée à leur dimension économique. Ainsi en maraîchage et arboriculture, les exploitations de taille moyenne sont tout aussi nombreuses que les grandes exploitations parmi les exploitations qui réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires par la vente en circuit court. En revanche, chez les horticulteurs, les grandes exploitations seraient un peu plus nombreuses. A l'opposé, la taille ne semble pas être un facteur discriminant en polyculture et grandes cultures où petites, moyennes ou grandes exploitations peuvent réaliser plus de 75 % du chiffre d'affaires avec la vente en circuit court de légumes et de fruits. La pratique des méthodes de cultures biologiques n'est pas la plus répandue parmi les maraîchers et les horticulteurs vendant des légumes en circuit court. A peine un cinquième vendent des légumes biologiques.

Plus de 80 % des producteurs ayant pour activité dominante la production de légumes et de fruits vendent en circuit court



Source : Agreste-recensement agricole 2010

La production de fruits biologiques serait aussi très minoritaire chez les producteurs spécialisés.

A côté des légumes et des fruits, la vente en circuit court de produits alimentaires concerne aussi les produits d'origine animale.

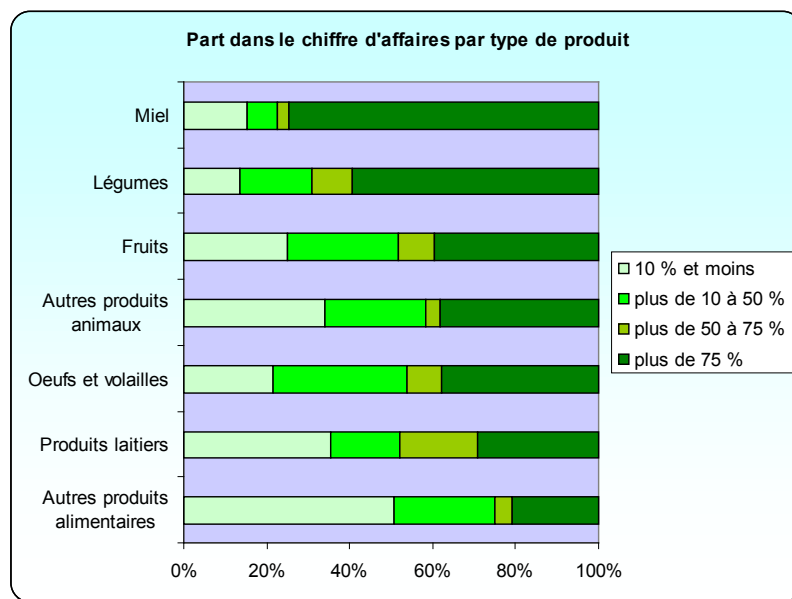


Le miel : un produit animal fortement commercialisé en circuit court

Plus des deux-tiers de la production francilienne de miel sont vendus en circuit court par 98 exploitations dont 9 sur 10 relèvent de l'activité polyculture/polyélevage. Les trois-quarts de ces exploitations réalisent 75 % de leur chiffre d'affaires miel par ce mode de vente.

D'autres produits alimentaires d'origine animale sont également vendus en circuit court dont les produits laitiers, les œufs et volailles et les autres produits animaux tels que la viande et ses dérivés.

Un peu plus de 60 % des exploitations réalisent en Île-de-France 75 % de leur chiffre d'affaires miel et légumes avec les circuits courts



Source : Agreste-recensement agricole 2010

Le circuit court des produits animaux : un mode de commercialisation moins répandu chez les éleveurs

Les produits laitiers sont proposés en vente en circuit court par près d'une cinquantaine d'exploitations, une centaine d'exploitations vendent des œufs/volailles et une autre centaine d'autres produits animaux. Ce mode de commercialisation n'est pas toujours privilégié par les éleveurs spécialisés. Si les éleveurs de granivores (essentiellement volailles) sont 58 % à pratiquer la vente en circuit court, ce taux est seulement de 29 % pour les éleveurs de bovins et de 25 % pour les éleveurs d'ovins et de caprins. Cependant, deux-tiers des exploitations vendant en circuit court des produits laitiers sont des éleveurs spécialisés et un peu plus du quart (27 %) des exploitations vendant en circuit court des œufs et des volailles sont des éleveurs spécialisés en volailles.

La participation des exploitations de polyculture/polyélevage à la commercialisation en circuit court est importante puisqu'elles représentent un tiers des exploitations commercialisant des produits laitiers, un quart des exploitations vendant des œufs et des volailles et 17 % de celles commercialisant d'autres pro-

duits d'origine animale. De même les grandes cultures, qui disposent d'ateliers animaux notamment chez les céréaliers, jouent un rôle très actif dans la vente en circuit court de produits volaillers (elles représentent 37 % des exploitations commercialisant ces produits et 30 % pour les autres produits animaux). Les éleveurs d'ovins sont aussi très présents dans la commercialisation des autres produits animaux alors que la participation des éleveurs de bovins y est modeste.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les circuits courts de produits animaux est assez variable. Le taux de 75 % du chiffre d'affaires n'est atteint que

pour 30 à 40 % des exploitations. En élevage de volailles et élevage d'ovins, les petites et les moyennes exploitations qui utilisent les circuits courts sont relativement nombreuses à réaliser plus de 75 % de leur chiffre d'affaires par ce mode de commercialisation.

Enfin, près de 190 exploitations, principalement des exploitations de grandes cultures ou de polyculture, vendent en circuit court d'autres produits alimentaires (hors viticulture) tels que les pommes de terre. Pour ces produits, la commercialisation en circuit court n'est utilisée que par le tiers des exploitations.



Le profil des dirigeants d'exploitations pratiquant les circuits courts

Les exploitations sont principalement dirigées par des entrepreneurs individuels (58 %) et 23 % sont constituées en EARL, soit un taux inférieur au niveau régional pour l'ensemble des exploitations (33 %). Les GAEC représentent 6 % des exploitations (un peu plus que la moyenne régionale) et les autres formes juridiques 13 %.

Les chefs d'exploitation sont en majorité des hommes (87 %) et quel que soit le produit vendu, ils sont toujours plus nombreux que les femmes. Dans la vente de produits laitiers et des autres produits animaux, les femmes peuvent toutefois représenter respectivement un quart et un cinquième des chefs d'exploitation.

86 % des chefs d'exploitation se déclarent agriculteurs au titre de leur profession principale. Parmi eux, près de un sur neuf exerce ce métier à temps plein. Installations anciennes et récentes se côtoient. Les chefs d'exploitation de moins de 40 ans représentent moins d'un cinquième des chefs d'exploitation. Aucune catégorie de produits ne constituerait un créneau spécifique pour les générations plus jeunes.

Définitions

■ Circuits courts :

La commercialisation en circuit court comprend la vente directe au consommateur (à la ferme, au marché, en point de vente collectif ou en paniers) et la vente indirecte avec un seul intermédiaire (par exemple, vente du producteur à une grande surface).

■ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires total d'une exploitation est la somme des produits sur ventes, travaux à façon, activités annexes, produits résiduels (paille, fumier), pensions d'animaux, terres louées, agritourisme, autres locations. Le chiffre d'affaires « produit » correspond à la somme des ventes de ce produit.

■ Dimension économique de l'exploitation :

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations basé sur les surfaces agricoles et les cheptels. Elle permet de classer les exploitations en petites exploitations lorsque la PBS est inférieure à 25 000 €, en exploitations moyennes lorsqu'elle est supérieure ou égale à 25 000 € et inférieure à 100 000 € et en grandes exploitations lorsqu'elle est supérieure ou égale à 100 000 €. La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur « activité dominante » ou « orientation technico-économique » (grandes cultures, maraîchage, horticulture diverse, polyculture etc.).

■ Maraîchage :

concerne les exploitations dont l'activité dominante est la culture des légumes et champignons.

■ **Horticulture diverse** : désigne dans cette étude sur les produits alimentaires, les exploitations pratiquant l'horticulture mixte (légumes, fleurs, pépinières spécialisées). Mais en sont exclus les floriculteurs ne produisant que des fleurs et plantes ornementales.

■ **Catégorie de produits vendus en circuits courts** : le recensement agricole 2010 recense sept catégories de produits alimentaires : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande), légumes, fruits, miel, et autres produits alimentaires hors viticulture (dont les pommes de terre).

■ **UTA (unité de travail annuel)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Pour en savoir plus :

■ « Un producteur sur cinq vend en circuit court » Agreste Primeur-numéro 275-janvier 2012.

■ « Les circuits courts, un débouché essentiel pour le quart des légumiers » Agreste cahiers n°41 septembre 1999.

■ « Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles » Innovations Agronomiques 5, 2009.

■ « Les circuits courts en agriculture : un modèle de distribution à contre-courant ». Inra, mai-juin 2010.

=> **Consulter le site internet du SSP :**

www.agreste.agriculture.gouv.fr

■ Résultats, publications nationales et régionales / Onglet Recensement agricole.